



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 09

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-04-19/58

Objet : octroi d'une bourse aide aux projets.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2009-495 en date du 4 février 2009 portant adoption de la création du dispositif d'appui aux projets jeunes,

VU sa délibération n° 2009-608 en date du 18 novembre 2009 portant modification du plafond de la somme allouée dans le cadre de l'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2011-012 en date du 9 février 2011 portant modification des modalités de l'octroi des bourses,

VU sa délibération n° 2012-103 en date du 20 juin 2012 modifiant les conditions d'octroi des bourses d'aide aux projets,

VU sa délibération n° 2017-03-29/16 en date du 29 mars 2017 portant modification du règlement intérieur du dispositif « aide aux projets »,

VU sa délibération n° 2018-06-27/18 en date du 27 juin 2018 approuvant les axes et objectifs du futur Projet Educatif de Territoire (PEDT),

VU sa délibération n° 2020-12-16/21 en date du 16 décembre 2020 portant modification du dispositif « Aide aux projets » - Approbation du règlement intérieur et la convention type,

VU la demande de la candidate, dont le nom figure en annexe de la présente délibération,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités-Qualité de vie, réunies en séances le 11 avril 2023,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de politique jeunesse, la Commune a adopté le dispositif « Aide aux projets », destiné à apporter une aide méthodologique ou financière aux jeunes véliziens désireux d'entreprendre des projets en échange d'heures citoyennes durant des évènements organisés par le Service jeunesse,

CONSIDÉRANT que la candidate dont le nom figure en annexe de la présente délibération souhaiterait bénéficier d'une aide de la Commune dans le cadre de ce dispositif pour le financement d'un stage à Gand, en Belgique, dans le cadre de ses études d'ingénieur chimiste, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes, à restituer à la collectivité,

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, réuni le 27 février 2023, a retenu ce dossier,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alexandre Richefort, rapporteur,

Délibération n° 2023-04-19/58

Objet : octroi d'une bourse aide aux projets.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ACCORDE une bourse d'un montant de 600 € à la personne dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération dans le cadre de l'aide aux projets, en contrepartie d'un crédit global de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention établie sur la base de la convention type, à conclure avec ladite personne, ainsi que ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230425-DEL_23_04_19_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Acte affiché du 02/05/2023 au 03/07/2023